



LES NOUVELLES REGLES DE MUTATION APPLICABLES ENVISAGEES (en principe) EN 2014 à la DGFIP :

3 mouvements :

- Mouvement général au 1^{er} septembre
- Mouvement complémentaire au 1^{er} janvier
- Mouvement spécifique sur postes au 1^{er} mars

Classements des demandes:

- Par ancienneté administrative (grade, échelon, date de prise de rang)
- Bonification de 6 mois pour charge de famille
- Interclassement lors des promotions avec les demandes des agents non affectés, sur la base d'une ancienneté recalculée dans le nouveau grade
- Maintien des demandes prioritaires harmonisées (quota de 50% lors des mouvements)

4 types de mission-structure :

- Fiscalité (SIP, SIE, Hypothèques, T.Amendés, PRS, Brigade de contrôle,.....)
- Gestion des comptes publics (Trésoreries)
- Echelon renfort
- A la disposition du Directeur (sans mission prédéfinie au niveau national)

Modalités des demandes

- Sur une RAN combiné avec une mission
- Sur une RAN avec affectation géographique et fonctionnelle précise
- Nombre de voeux illimités

Résidence d'Affectation Nationale (RAN):

- Premier niveau d'affectation
- Zones géographiques prédéfinies

Niveau du mouvement national :

- Promotion par liste d'aptitude et réussite aux concours internes:
- Changement de mission-structure
- Changement de RAN dans un département

Niveau du mouvement local

- Affectation géographique du ressort de la RAN ou service obtenue au niveau national
- Changement de service ou de poste comptable dans une même RAN.